

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 16

I. – Supprimer l'alinéa 13.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 17 et 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de revenir au texte de l'Assemblée nationale sur l'article 16, relatif à la prorogation de la réduction et du crédit d'impôt au titre des acquisitions et des travaux forestiers, en supprimant l'aménagement apporté par le Sénat en matière de reprise du crédit d'impôt.